Bilan de la mandature et attentes des OS sur les aides liées à la famille par

Nelly Paulet, Co animatrice UNSA de la commission permanente famille

CIAS du 4 juillet 2013

Depuis 2009, les actions conduites concernant les aides liées à la famille, sont étroitement liées aux besoins nombreux et en progression constatés sur l'ensemble du territoire. Aussi, est- il nécessaire de continuer à dresser de nouvelles perspectives pour répondre au plus près aux besoins fort nombreux et nouveaux des agents de la FPE.

En matière de garde d'enfants, sur le territoire français et pour les agents de l'Etat, la réponse actuelle pour la garde d'enfants ne répond que partiellement aux besoins des familles. En effet, d'après l'Observatoire national de la petite enfance, en 2009, seules 48,7 places d'accueil pour une population de 100 enfants de moins de trois ans, sont disponibles en France : seulement 1 enfant sur 2 peut être accueilli hors du foyer.
De fortes inégalités territoriales sont constatées.
Concernant l'action sociale interministérielle le bilan des trois dernières années, montre une mobilisation active sur ce dossier par les Régions et les OS. Ceci de façon à ce que les dispositifs d'action sociale existants ou à concevoir, contribuent à une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale des agents notamment pour les plus fragilisés et répondent aux besoins constatés.

Bilan et perspectives des réservations de places en crèches relevant de l'ASIM :
Depuis 2010, le parc de réservations a été multiplié par 3 mais il ne correspond en 2013 qu'à 2 112 berceaux pour 22 régions. Depuis 2011, les crédits stagnent **18.2M€ en 2011- 19.53M€ en 2012 et 20.33M€ en 2013.** Alors que les demandes nouvelles affluent, il n'a pas permis d'y répondre favorablement.
En effet, en 2012, sur les 2800 places recensées, 500 nouvelles demandes n'ont pu être prises en compte faute de crédits suffisants soit 5 M€.
En 2013, 2551 demandes recensées, 433 nouvelles demandes ne seront pas prises en compte faute de crédits suffisants soit 2 M€.
De nouvelles régions se sont impliquées dans cette démarche, montrant par là l'extension des besoins sur tout le territoire ; l'Auvergne est la seule région à ne pas disposer de réservation de places alors qu'elle demande le financement de 3 berceaux soit 180€ en 2013 et 15 000€ en 2014.
Les DOM n'ont aucune perspective actuellement.
Au cours du 1er trimestre 2013, un travail énorme a permis de réaliser l'état des lieux des réservations des berceaux en régions ; analyse des besoins, recherche de réponses adaptées, point sur les propositions expérimentales, coopération avec les services d'action sociale avec les ministères et les autres versants de la fonction publique, pistes d'évolution.
Ce travail important doit permettre de réaliser une offre diversifiée sur tout le territoire, qui doit prendre en compte les horaires atypiques, les situations d'urgence, les regroupements administratifs des agents dans les DDI et répondre à l'évolution des diversités des situations professionnelles et l'évolution du cadre d'emploi.
Un guide méthodologique est en cours de finalisation pour mutualiser les bonnes pratiques en matière de garde d'enfants et apporter des outils concrets aux régions pour répondre à leurs besoins.

Concernant la consommation, les SRIAS se sont mobilisées jusqu'en novembre dernier pour utiliser tous les crédits disponibles.
De plus, en régions, un travail important a été réalisé pour permettre la récupération des aides apportées par les caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structures collectives et leur rattachement sur le fonds de concours du programme 148 de la fonction publique soit + d'1.6M€ en 2013 et contribuer au financement des réservations par d'autres biais que les crédits provenant du programme 148. Elles attendaient que cette dynamique puisse contribuer à leur effort de développement et non pas seulement au renouvellement du parc existant.
Aussi, au regard des besoins constatés, les organisations syndicales revendiquent toujours de répondre aux demandes de places nouvelles constatées, déjà pour cette année, et de continuer à l'avenir à augmenter le parc existant pour prendre en compte l'augmentation significative des nouvelles demandes et développer d'autres propositions de modes de garde ; en cohérence avec les annonces récentes du président de la République sur ce sujet.
Les organisations syndicales attendent aussi le déploiement d'un outil de gestion permettant de simplifier les inscriptions sur tout le territoire depuis 2009.

Bilan et perspectives pour le CESU–garde d'enfant 0-3 ans et 3-6 ans :
50.64M€ consommés en 2010
57.3 M € consommés en 2011
58.28M€ consommés en 2012
58.8M € prévus en 2013
Cette prestation témoigne d'une dynamique toujours importante et d'une progression. Elle répond de façon souple aux besoins pour les familles, à leur facilité d'utilisation et elle contribue aussi au financement de la garde d'enfants sous de multiples formes. En 2012, malgré l'instauration d'un justificatif, la consommation pour cette prestation représentait 108% de crédits disponibles.
La réforme relative aux rythmes scolaires risque d'impacter cette prestation. Il est donc important d'observer avec vigilance l'évolution du CESU 3-6 ans au regard de cette dimension.
De plus, l'extension des CESU aux établissements relevant de l'arrêté du 7 janvier 2013 doit être accompagnée des transferts de crédits nécessaires.
Le budget 2014 suffira-t-il pour répondre à l'ensemble des demandes ?

Bilan et perspectives pour le chèque vacances :
28.6M € consommés en 2010 – 113 217 plans ouverts
28.03M€ consommés en 2011- 117 611 plans ouverts
34.2M€ consommés en 2012 – 126 503 plans ouverts
33.07M€ prévus en 2013
E pour rappel en 2007, ils étaient plus de 150 000 bénéficiaires à avoir ouvert un plan d'épargne.
Les mesures incitatives proposées pour la revalorisation et l'appropriation du chèque vacances par les bénéficiaires ont été positives, ont eu des effets porteurs pour les agents. Les organisations syndicales soulignent qu'il est nécessaire d'informer les retraités représentant 23% des bénéficiaires car, parmi eux, 8% ont des revenus inférieurs à 12 000€ par an et 22% moins de 16 000€.
Parmi les évolutions attendues pour le chèque vacances, les organisations syndicales continuent de revendiquer :
- L'attribution d'un chèque vacance bonifié à 35%, pour les agents de moins de 30 ans (soit environ 4 500 bénéficiaires potentiels) afin de les motiver à constituer une épargne et leur permettre de découvrir cette prestation. L'évaluation du coût de cette mesure a été estimée à 1.9M€.
- La prise en compte de l'indemnité de cherté de vie pour les agents des départements d'outremer car celle-ci les pénalise dans la prise en compte de leurs revenus pour bénéficier du chèque vacances.
En effet, on constate moins de 0.13% de bénéficiaires pour La Réunion, 0.09% en Guadeloupe, 0.04% en Guyane et Martinique).
- Les perspectives d'utilisation de chèques vacances dématérialisés doit progresser (comme le péage d'autoroute, le droit d'option à la SNCF).

Pour les organisations syndicales, il est important dans le contexte actuel de crise de dynamiser le tourisme à vocation sociale. Les vacances et les loisirs sont des moments de découvertes culturelles, d'épanouissement personnel. Ils renforcent le lien social, notamment dans ce contexte particulièrement difficile. Pour cette prestation, des marges de progrès sont possibles notamment si l'on compare le faible taux de pénétration de la FPE à celui de près de 14 % dans la FPH et la FPT.

Bilan et perspectives pour l'aide au maintien à domicile AMD
Aide ménagère à domicile - AMD 2008 : 30 274 bénéficiaires – 23.3M€
AMD 2012 : 6 000 bénéficiaires prévus -10M€ -
AMD 2013 : 1515 dossiers reçus en 6 mois 56% rejetés avec 41% situés au-dessus du plafond

Supprimée en 2009 par le ministère**,** alors que plus de 30 000 agents en bénéficiaient, elle a été rétablie en 2012, dans un cadre budgétaire trop contraint. Elle propose une offre plus diversifiée prenant en compte l'habitat, le transport, l'aide aux repas, mais ne ciblait que 6 000 bénéficiaires environ.
Dans le cadre d'une démarche relevant de la prévention de la dépendance des personnes âgées et au regard des besoins existants et de l'évolution de la population concernée, les organisations syndicales attendent une réponse plus ambitieuse pour l'aide au maintien à domicile. Elles demandent l'intégration progressive des retraités dont les ressources correspondaient aux tranches 6, 7 et 8, dans le champ des bénéficiaires et les crédits nécessaires pour provisionner pour le prochain budget triennal. Le fait qu'aucun crédit ne soit inscrit au PLF 2013 ne porte pas cette dynamique et les organisations syndicales condamnent cette décision car les réponses vont être contraintes et les besoins insuffisamment pris en compte pour une population vieillissante en augmentation dans notre pays.
Des mesures doivent être prises pour relancer cette prestation avec une information jointe au relevé de pension.

Perspectives pour la prestation « étudiants » non prise en compte dans cette situation de surgel budgétaire
Les organisations syndicales ont souligné l'enjeu sociétal fondamental porté par le projet d'instauration d'une nouvelle aide aux agents. Elle devrait permettre, pour un nombre croissant d'agents, de pallier leurs difficultés dans le choix d'engager ou pas leurs enfants sur la voie des études supérieures et de conditionner leur déroulement de carrière professionnelle et donc de vie. Si cette prestation n'a pas trouvé de réponse dans le contexte budgétaire actuel**,** les organisations syndicales attendent une prise en considération pour l'Etat employeur public, de cette problématique en 2014.